

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL
Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 1 SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE</u> <i>Tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'analyses agricoles</i> Résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2011	1
<u>N° 2 MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 (RAEREN)</i>	3
<u>N° 3 MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 (LIEGE)</i>	3
<u>N° 4 MONUMENTS ET SITES</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 22 décembre 2011 (BLEGNY)</i>	3
<u>N° 5 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 (PLOMBIERES)</i>	4
<u>N° 6 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 (CRISNEE)</i>	4
<u>N° 7 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 8 décembre 2011 (CLAVIER)</i>	4
<u>N° 8 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 15 décembre 2011 (THIMISTER)</i>	4
<u>N° 9 COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 15 décembre 2011 (HERVE)</i>	5

<u>N° 10 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011</i>	6
<u>N° 11 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 08 décembre 2011</i>	9
<u>N° 12 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 15 décembre 2011</i>	11
<u>N° 13 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 22 décembre 2011</i>	14
<u>N° 14 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 09 janvier 2012</i>	18
<u>N° 15 COLLECTES – LOTTERIES – TOMBOLAS</u> <i>Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 2^{ème} semestre 2011</i>	19
<u>N° 16 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 17 novembre 2011</i>	20
<u>N° 17 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 24 novembre 2011</i>	21
<u>N° 18 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011</i>	22
<u>N° 19 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 8 décembre 2011</i>	23
<u>N° 20 PERSONNEL COMMUNAL</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 22 décembre 2011</i>	24

N° 1 SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE

*Tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'analyses agricoles
Résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2011*

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu sa résolution du 18 octobre 1989 fixant le tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyses agricoles telle que modifiée par ses résolutions du 20 décembre 1990 et du 22 novembre 2011 ;

Considérant qu'il convient d'adapter le tarif applicable à la Station précitée ;

Considérant que la révision des règlements-tarifs fait partie des mesures adoptées par le Collège le 24 avril 2008 dans le cadre du Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial :

ARRÊTE :

Article 1^{er}. – Le tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyses agricoles est fixé comme suit :

PROVINCE DE LIEGE

STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES

Rue de Dinant, 110 (Quatre-Bras) B-4557 TINLOT tél. 085 243 800 télécopie 085 243 801
courriel spaa@province de liege.be

Analyses de terre**- analyses chimiques**

* Analyse standard

Comprenant phosphore, potassium, sodium, magnésium, calcium, pH (KCl), besoin en chaux, % humus et conseils

Pour les agriculteurs professionnels

8€

Pour les particuliers

15€

* Cuivre, fer, manganèse, zinc, sodium, etc. (par élément)

5€

*

Nitrates (reliquat azoté, par horizon ou échantillon)

12€

* Azote total (par méthode de référence Kjeldhal)

14€

* pH eau

14€

* Capacité d'échange cationique

14€

* Valeur neutralisante, etc.

14€

- analyses physiques

- * Granulométrie (% de sable, % de limon, % d'argile) **14€**
- * supplément pour fractions de sable et de limon **14€**

Analyses de fourrage et autres aliments pour bétail

- * Analyse complète **10€**
comprenant matière sèche, pH et ammoniacque (ensilage), cellulose, matières azotées digestible, cendre, minéraux solubles
- * Analyse des composants organiques (SPIR), matière sèche **4€**
- * Analyse minérale, matière grasse, etc. **6€**
- * Cuivre, manganèse, zinc, etc. (par élément) **5€**

Engrais de ferme**30€**

- * Compost et amendements autres organiques
comprenant matière sèche, pH, azote total, ammoniacal, matière organique, carbone organique total, éléments majeurs totaux
- * Azote total ammoniacal **14€**

Maladies des végétaux

- * Nématode de la betterave, de la pomme de terre **14€**
- * Identification de maladies végétales communes **7€**

Article 2. – En cas de demande urgente, le montant de la redevance unitaire sera doublé.

Article 3. – Les services provinciaux pourront bénéficier d'une exonération du montant des redevances dues sur les analyses standards.

Article 4. – Le montant des redevances est revu annuellement au 1^{er} janvier sur base du calcul suivant :

$$\frac{\text{Taux de base (Prix 2012)} \times \text{indice santé du mois d'octobre n-1}}{\text{Indice santé du mois d'octobre 2011}}$$

et avec application de l'arrondi de transparence.

Article 5. – La présente résolution produira ses effets à partir du 1^{er} janvier 2012

Article 6. – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

N° 2 MONUMENTS ET SITES

Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatif aux monuments et sites

En séance du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial, a émis un avis favorable au déclassement partiel, comme monument, des façades et toitures de l'aile Ouest du Knoppenberg à RAEREN.

N° 3 MONUMENTS ET SITES

Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatif aux monuments et sites

En séance du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 23 septembre 2011, parvenu au Gouvernement provincial le 3 novembre suivant par lequel Monsieur le Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, la « maison Léopard », sise Féronstrée n° 11, en ce compris : l'intégralité du bâtiment central, intérieur et extérieur, l'intégralité de l'ancienne tourelle d'escalier, intérieur et extérieur ; l'intégralité du petit corps de logis, intérieur et extérieur et les cloisons intérieures, façade arrière, la charpente et les pignons de la partie du bâtiment vers Féronstrée à LIÈGE.

N° 4 MONUMENTS ET SITES

Arrêté du Collège provincial du 22 décembre 2011 relatif aux monuments et sites

*En séance du 22 décembre 2011, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté di 22 août 2011 parvenu au Gouvernement provincial le 14 décembre suivant par lequel le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine de la Région wallonne classe **comme monument**, certaines parties de l'ancien site minier (charbonnage) de Blegny-Mine et **comme site**, l'ensemble de périmètre à BLEGNY.*

N° 5 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mme Solange OTTEN, Langenstein, n° 4 à 4851 Gemmenich PLOMBIÈRES, à construire deux ponts et un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **La Soue** », n° 1-16, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à Gemmenich sur le territoire de la commune de **PLOMBIÈRES**.*

N° 6 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue, n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à réaliser 8 traversées et à procéder à la pose d'enrochement sur le ruisseau dénommé « **le Roua** », n° 2-03, dans ses parties classées en 2^{ème} et 3^{ème} catégories et à réaliser une traversée sous le ruisseau dénommé « **Voie d'écoulement n° 3** », dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la commune de **CRISNÉE**.*

N° 7 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 8 décembre 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 8 décembre 2011, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'asbl Contrat de rivière Ourthe, rue de la Laiterie, n° 5 à 6941 Tohogne, à construire une passerelle pour le passage du bétail et 5 prises d'eau pour alimenter 5 pompes à museau sur le ruisseau dénommé « d'Ocquier », n° 12-45, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à Ocquier, sur le territoire de la commune de **CLAVIER**.*

N° 8 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 15 décembre 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 15 décembre 2011, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, M. et Mme LESOINNE, Stockis n° 2 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **de stockis** », n° 3-21, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à Thimister sur le territoire de la commune de **THIMISTER-CLERMONT**.*

N° 9 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 15 décembre 2011 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 15 décembre 2011, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, M. Georges CORMAN, représentant la SPRL BATICO, Voie de Liège, n° 104 à WELKENRAEDT, à réaliser un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **de Quarreux** », n° 4-35, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à Chaineux, sur le territoire de la commune de **HERVE**.*

N° 10 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatifs aux finances communales

En séance du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

BEYNE-HEUSAY

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 03 octobre 2011, parvenus dans leur intégralité le 6 octobre 2011, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.333.683,89 € au service ordinaire et de 67.675,60 € au service extraordinaire, par un résultat comptable de 2.464.507,12 € au service ordinaire et de 348.431,20 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 30.850.529,35 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 421.133,42 € et un fonds de réserve extraordinaire de 215.897,90 €), par un mali d'exploitation de 931,78 € et par un boni de l'exercice de 72.165,64 €.

DALHEM

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 12 septembre 2011, parvenus le 4 octobre 2011, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 912.133,53 € au service ordinaire et de 0 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 1.108.914,43 € au service ordinaire et de 3.105.150,36 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 28.560.470,12 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 299.419,95 € et un fonds de réserve extraordinaire de 279.283,38 €), par un boni d'exploitation de 845.208,45 € et par un boni de l'exercice de 1.425.194,05 €.

HAMOIR

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 15 septembre 2011, parvenus dans leur intégralité le 5 octobre 2011, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 413.238,20 € au service ordinaire et de -27.544,17 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 488.014,87 € au service ordinaire et de 454.926,67 € extraordinaire ; par un total bilantaire de 19.273.135,51 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 991,57 € et un fonds de réserve extraordinaire de 59.095,82 €), par un boni d'exploitation de 46.892,19 € et par un mali de l'exercice de 122.688,07 €.

WAREMME (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 05 septembre 2011, parvenu le 17 octobre 2011.

AUBEL

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 17 octobre 2011, parvenue le 3 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +31.673,06 € et par un boni global de +1.231.697,83 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

BRAIVES

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 4 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de – 169.568,49 € et par un boni global de 88.855,15 € et au service extraordinaire par un boni global de 72.000,00€.

CHAUDFONTAINE

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 26 octobre 2011, parvenue le 7 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 394.184,50 € et par un boni global de 375.693,66 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

DISON

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 20 octobre 2011, parvenue le 27 octobre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 46.706,39 € et par un boni global de 3.577.904,98 € et, au service extraordinaire, par un boni de 990.225,38 €.

DONCEEL

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 05 septembre 2011, parvenue le 21 octobre, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 89.033,44 e et par un boni global de 1.193.650,15 € et, au service extraordinaire, par un boni de 266.246,64 €.

HAMOIR

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 20 octobre 2011, parvenue le 3 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 7.426,30 € et par un boni global de 316.454,99 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

HERSTAL

Approuve la modification n° 6 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 07 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 382.901,19 € et par un boni global de 11.518.491,72 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

MARCHIN

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 03 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 87.960,70 € et par un boni global de 849.624,38 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 562.438,40 €.

NEUPRÉ (Régie)

Approuve la modification budgétaire n° 1 du budget pour 2011 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 27 octobre 2011, parvenu le 3 novembre 2011.

NEUPRÉ

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 4 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 292.851,63 € et par un boni global de 2.019.230,09 € et, au service extraordinaire, par un boni de 502.87873 €.

OREYE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 4 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 1.936,06 € et par un boni global de 1.274.932,45 € et, au service extraordinaire en équilibre.

OUPEYE

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 7 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +318.348, 59 € et par un boni global de +2.934.788,43 € et, au service extraordinaire, par un boni de +2.101.023,97 €.

SERAING

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 17 octobre 2011, parvenue le 28 octobre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice 217.994,31 € et par un boni global de 9.420.164,08 € et, au service extraordinaire, par un boni de 2.230.346,91 €.

VISÉ

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 17 octobre 2011, parvenue le 21 octobre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 560.798,41 € et par un boni global de 3.865.540,61 € et, au service extraordinaire tel que rectifié, par un boni de 1.556.153,89 €.

WAIMES

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 25 octobre 2011, parvenue le 4 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 213.243,27 € et par un boni global de 1.957.741,57 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

N° 11 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 08 décembre 2011 relatifs aux finances communales.

En séance du 08 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

SAINT-NICOLAS

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 19 septembre 2011, parvenus dans leur intégralité le 13 octobre 2011, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 447.889,86 € au service ordinaire et de – 1.485.489,01 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de + 527.081,55 € au service ordinaire et de + 1.210.174,30 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 56.478.302,63 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 4.957,87 € et un fonds de 56.478.302,63 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 4.957,87 € et un fonds de réserve extraordinaire de 77.159,45 €), par un mali d'exploitation de 1.117.557,95 € et par un mali de l'exercice de 1.197.430,83 €.

AWANS

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 25 octobre 2011, parvenue le 28 octobre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 120.471,23 € et par un boni global de 1.314.555,79 € et, au service extraordinaire, par un résultat à l'équilibre parfait.

BLEGNY

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 09 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 12.122,24 € et par un boni global de 1165.235,98 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 956,66 €.

BERLOZ

Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 19 octobre 2011, parvenue le 26 octobre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 31.171,07 € et par un boni global de 749.247,87 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

FAIMES

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 31 octobre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 79.005,99 € et par un boni global de 874.403,04 € et, au service extraordinaire, par un boni de 211.731,46 €.

GRÂCE-HOLLOGNE

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 9 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 981.988,65 € et par un boni global de 486.005,51 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

HANNUT

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 08 novembre 2011, parvenue le 10 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +345.245,86 € et par un boni global de +894.197,61 € et, au service extraordinaire, par un boni de +101.107,58 €.

JALHAY

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 07 novembre 2011, parvenue le 10 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 138.833,85 € et par un boni global de 1.439.616,50 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

LINCENT

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 10 octobre 2011, parvenue le 25 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 37.151,96 € et par un boni global de 657.148,58 € et, au service extraordinaire, par un boni de 176.100,50 €.

OLNE

Approuve, la modification n° 2 des service ordinaire et extraordinaire du budget communal pour 2011, votée le 08 novembre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 442.086,72 € et par un boni global de 543.577,69 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

PEPINSTER

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 07 novembre 2011, parvenue le 09 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 322.627,04 € et par un boni global de 2.189.489,86 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 1.425.478,01 €.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 08 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 3.443,74 € et par un boni global de 330.596,69 € et, au service extraordinaire, par un boni de 19.368,47 €.

VERVIERS

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 7 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 59.965,29 € et par un boni global de 466.024,94 € et, au service extraordinaire, par un boni de 370.073,19 €.

VILLERS-LE-BOUILLET

Approuve, la modification n° 4 du budget communal pour 2011, votée le 25 octobre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 76.531,92 € et par un boni global de 1.161.500,85 € et, au service extraordinaire, par un boni de 134.367,35 €.

N° 12 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 15 décembre 2011 relatifs aux finances communales.

En séance du 15 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

AMAY

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 17 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 33.674,53 € et par un boni global de 2.111.541,18 € et, au service extraordinaire, par un boni de 664.096,14 €.

ANTHISNES

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 08 novembre 2011, parvenue le 17 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 167.600,21 € et par un boni global de 1.154.106,58 € et, au service extraordinaire, par un boni de 25.109,47 €.

AYWAILLE

Approuve, la modification n° 4 du budget communal pour 2011, votée le 09 novembre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 38.368,20 € et par un équilibre global et, au service extraordinaire, en équilibre.

BURDINNE

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 26 octobre 2011, parvenue le 08 octobre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 85.921,76 € et par un boni global de 502.701,36 € et, au service extraordinaire, par un boni de 224.837,90 €.

ESNEUX

Approuve la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 28 novembre 2011, parvenue le 30 novembre 2011 et se clôturant au service extraordinaire en équilibre.

GEER

Approuve, la modification n° 1 du budget communal pour 2011, votée le 14 novembre 2011, parvenue le 16 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 187.910,28 € et par un boni global de 1.210.225,89 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 114.619,66 €.

HERON

Approuve, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 18 novembre 2011, parvenue le 21 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +122.285,56 € et par un boni global de +280.603,15 € et, au service extraordinaire, par un boni de +252.238,67 €.

HUY

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 08 novembre 2011, parvenue le 10 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 12.885,97 € et par un boni global de 3.684.534,35 € et, au service extraordinaire, par un boni de 17.671,95 €.

LIMBOURG

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 09 novembre 2011, parvenue le 17 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 20260,82 € et par un boni global de 293.254,20 € et, au service extraordinaire, par un boni de 44.436,24 €.

NANDRIN

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 25 octobre 2011, parvenue le 3 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 17.966,18 € et par un boni global de 2.241,90 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

SAINT-NICOLAS

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2011, votée le 07 novembre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 125.678,02 € et par un boni global de 63.086,15 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

SPA

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 10 novembre 2011, parvenue le 16 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 681.377,94 € et par un boni global de 4.875.545,81 € et, au service extraordinaire, par un boni de 2.345.797,35 €.

SPRIMONT

Approuve, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 10 novembre 2011, parvenue le 16 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 663.826,29 € et par un boni global de 2.122.016,38 € et, au service extraordinaire, par un boni de 107.956,84 €.

TROOZ

Approuve, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 07 novembre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 309.476,03 € et par un boni global de 5.501,49 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

WAREMME

Approuve telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 40.622,99 € et par un boni global de 2.402.792,20 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 175.953,19 €.

WELKENRAEDT

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 8 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 138.185,78 € et par un boni global de 26.518,00 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

BLEGNY

Approuve la délibération du Conseil communal du 27 octobre 2011, votée le 20 octobre 2011, parvenue au Gouvernement provincial le 18 novembre 2011, par laquelle il décide de marquer son accord sur le rallongement associé à un passage en taux fixe pour les emprunts « parts propre » du portefeuille de dette de la commune.

N° 13 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 22 décembre 2011 relatifs aux finances communales.

En séance du 22 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

GEER

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2010, votés le 29 septembre 2011, parvenus dans leur intégralité le 3 novembre 2011, se clôturant respectivement par un résultat budgétaire de 1.153.925,40 € au service ordinaire et de 205.101,84 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 1.212.847,35 € au service ordinaire et de 1.268.990,15 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 12.173.244,31 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 5.081,82 € et un fonds de réserve extraordinaire de 82.626,59 €), par un boni d'exploitation de 382.272,84 € et par un boni de l'exercice de 372.424,73 €.

WAREMME

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2010, votés le 05 septembre 2011, parvenus dans leur intégralité le 7 novembre 2011, se clôturant respectivement par un résultat budgétaire de 2.790.534,91 € au service ordinaire et de - 98.091,14 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 2.970.575,18 € au service ordinaire et de 5.466.442,15 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 79.724.625,13 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 297.474,11 € et un fonds de réserve extraordinaire de 550.041,03 €), par un mali d'exploitation de 725.793,47 € et par un mali de l'exercice de 933.574,48 €.

AWANS

Approuve la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 29 novembre 2011, parvenue le 2 décembre 2011, se clôturant en équilibre à l'exercice propre et par un boni global de 1.435.027,02 €.

BLEGNY

Approuve la modification ordinaire n° 4 du budget communal pour 2011, votée le 23 novembre 2011, parvenue le 1er décembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 12.122,24 € et par un boni global de 165.235,98 € et ne présentant pas de service extraordinaire.

BURDINNE

Approuve la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 30 novembre 2011, parvenue le 7 décembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 10.806,20 € et par un boni global de 599.429,32 € et ne présentant pas de service extraordinaire.

DALHEM

Approuve la modification ordinaire n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 8 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 303.451,04 € et par un boni global de 37.521,46 € et au service extraordinaire en équilibre.

FERRIÈRES

Approuve la modification ordinaire n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 09 novembre 2011, parvenue le 17 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 24.032,10 € et par un boni global de 1.232.831,20 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 111.032,80 €.

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Approuve la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 29 novembre 2011, parvenue le 13 décembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 14.522,78 € et par un boni global de 739.182,00 €.

FLÉRON

Approuve la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 29 novembre 2011, parvenue le 2 décembre 2011, se clôturant, par un boni propre à l'exercice de 30.485,09 € et par un boni global de 1.354.773,19 €.

HERVE

Approuve la modification n° 5 du budget communal pour 2011, votée le 21 novembre 2011, parvenue le 1^{er} décembre 2011, se clôturant en équilibre à l'exercice propre et par un boni global de 3.211.043,36 €.

HERSTAL

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 7 du service ordinaire du budget communal pour 2011, votée le 24 novembre 2011, parvenue le 08 décembre 2011, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 381.061,86 € et par un boni global de 11.516.652,39 €.

LIERNEUX

Approuve la modification ordinaire n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 14 novembre 2011, parvenue le 18 novembre 2011 dont le délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2011, se clôturant au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 183.338,04 € et par un boni global de 757.055,88 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

LIEGE

Approuve la modification ordinaire n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 28 novembre 2011, parvenue le 2 décembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un équilibre propre et par un boni global de 3.044.741,00 €.

MALMEDY

Approuve la modification ordinaire n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 novembre 2011, parvenue le 14 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 9.741,23 € et par un boni global de 1.178.642,35 € et au service extraordinaire, en équilibre.

MALMEDY

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2011, votée le 27 octobre 2011, parvenue le 1^{er} décembre 2011, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 264.071,38 € et par un boni global de 1.432.972,50 €.

MARCHIN

Approuve la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 24 novembre 2011, parvenue le 2 décembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 13.505,77 € et par un boni global de 924.079,31 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 519.285,96 €.

MODAVE

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 14 novembre 2011, parvenue le 1^{er} décembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de – 23.076,93 € et par un boni global de + 1.418.485,80 € et, au service extraordinaire, par un boni de + 219.444,53 €.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Approuve, telle que rectifiée, la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 30 novembre 2011, parvenue le 6 décembre 2011, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 3.443,74 € et par un boni global de 330.596,69 €.

SOUMAGNE

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 24 octobre 2011, parvenue le 10 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 12.975,55 € et par un boni global de 531.923,43 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

STOUMONT

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 10 novembre 2011, parvenue le 18 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 299.729,68 € et par un boni global de 509.128,34 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

THEUX

Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 4 du budget communal pour 2011, votée le 07 novembre 2011, parvenue le 18 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 14.449,22 € et par un boni global de 247.908,49 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

THIMISTER-CLERMONT

Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2011, votée le 14 novembre 2011, parvenue le 28 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 867.831,98 € et par un boni global de 199.538,69 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

TINLOT

Approuve, telle que rectifiée, la modification ordinaire n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 03 novembre 2011, parvenue le 10 novembre 2011, se clôturant au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 239.897,69 € et par un boni global de 386.922,93 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

WASSEIGES

Approuve, la modification n° 3 du budget communal pour 2011, votée le 22 novembre 2011, parvenue le 25 novembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni à l'exercice propre de 121.030,27 € et par un boni global de 515.898,19 € et, au service extraordinaire, en équilibre.

WANZE

Approuve, la modification n° 4 du budget communal pour 2011, votée le 28 novembre 2011, parvenue le 1^{er} décembre 2011, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 104.820,61 € et par un boni global de 2.049.562,04 €.

N° 14 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province relative au Pavoisement des édifices publics

Liège, le 9 janvier 2012

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des CPAS
des Communes de la région de langue française
de la Province de Liège*

Pour information :

A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer en berne le drapeau National, le drapeau de la Communauté française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 17 février, jour anniversaire de la mort de Sa Majesté le Roi Albert 1^{er} et en mémoire des membres défunts de la Famille Royale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Michel FORET

N° 15 COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLAS*Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 2^{ème} semestre 2011*

<i>Nom de l'organisateur</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Date d'autorisation</i>	<i>période</i>	<i>Étendue Territoriale</i>
<i>ASBL Comité de l'école fondamentale de l'Enfant Jésus à Voroux-lez-Liers</i>	<i>Tombola</i>	<i>22 septembre 2011</i>	<i>29/10/2011 au 08/01/2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL Accueillez-Nous à Liège</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>13 octobre 2011</i>	<i>01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne, à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>20 octobre 2011</i>	<i>28/10/2011 au 08/12/2011</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL « CALC » à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>01 décembre 2011</i>	<i>20/01 au 13/03/2012</i>	<i>Province de Liège</i>

N° 16 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêté du Collège provincial du 17 novembre 2011 relatif au personnel communal

En séance du 17 novembre 2011, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :

BASSENGE

Approuve la délibération du 13 octobre 2011, parvenue le 28 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide d'introduire la valorisation des compétences dans les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion de son statut administratif.

N° 17 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 24 novembre 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 24 novembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Approuve la délibération du 25 octobre 2011, parvenue le 31 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier les statuts administratif et pécuniaire afin de rendre le régime public applicable à toutes les catégories de personnel en ce qui concerne le pécule de vacances, la mesure prenant effet au 1^{er} janvier 2011.

HERSTAL

Approuve la délibération du 27 octobre 2011 parvenue le 17 novembre suivant, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le règlement relatif au contrôle des absences pour maladie du personnel communal.

N° 18 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} décembre 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 1^{er} décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

CHAUDFONTAINE

Approuve les délibérations du 26 octobre 2011, parvenues le 4 novembre suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal en ce qui concerne l'allocation de fin d'année, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière du premier attaché spécifique conseiller en aménagement de territoire et en urbanisme, l'allocation de fonction du conseiller en prévention et les conditions de recrutement de l'ouvrier qualifié D4.

WANZE

Approuve les délibérations du 24 octobre 2011, parvenues le 3 novembre suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal.

N° 19 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 8 décembre 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 8 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BLEGNY

Approuve les délibérations du 27 octobre 2011, parvenues le 22 novembre suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier :

- les articles 10 et 100 du statut administratif ;
- l'article 34ter §1 et l'article 34quater du statut pécuniaire ;
- les articles 10 et 23 du règlement de travail.

DONCEEL

Approuve la délibération du 26 octobre 2011, parvenue le 14 novembre suivant, par laquelle le Conseil communal décide de l'augmentation du montant individuel des chèques-repas de 1 €, portant la quote-part commune à 5,91 € et le montant du chèque-repas à 7 €, applicable à partir du 1^{er} novembre 2011.

En séance du 8 décembre 2011 le Collège provincial a approuvé partiellement la délibération de la commune ci-après :

THEUX

Approuve la délibération du 7 novembre 2011, parvenue le 10 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide principalement d'introduire la valorisation des compétences dans les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion de son statut administratif à l'**exception de** la disposition relative à la Valorisation des compétences du personnel de bibliothèque – D4 qui **N'EST PAS APPROUVÉE**.

N° 20 PERSONNEL COMMUNAL

Arrêtés du Collège provincial du 22 décembre 2011 relatifs au personnel communal

En séance du 22 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

GRÂCE-HOLLOGNE

*Approuve les délibérations du 24 octobre 2011, parvenues le 30 du mois suivant, par lesquelles le Conseil communal octroie une allocation de fin d'année au personnel communal non enseignant et à certains membres du Collège communal et modifie le cadre statutaire des ouvriers qualifiés à l'exception de la disposition octroyant une allocation de fin d'année à certains membres du Collège communal qui **ne relève pas de la tutelle exercée par votre collège.***

MODAVE

Approuve les délibérations du 14 novembre 2011, parvenues le 29 du même mois, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier :

le statut pécuniaire des grades légaux ;

le cadre ;

le statut pécuniaire ;

le statut administratif du personnel communal.

NANDRIN

Approuve la délibération du 29 novembre 2011, parvenue le 2 décembre suivant, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne le recrutement.

En séance du 22 décembre 2011, le Collège provincial a approuvé partiellement les délibérations de la commune ci-après :

FLEMALLE

*Approuve les délibérations du 24 novembre 2011, parvenues le 2 du mois suivant, par lesquelles le Conseil communal décide principalement d'introduire la valorisation des compétences dans son statut administratif et modifie son règlement de travail à l'exception de la disposition relative à la Valorisation des compétences du personnel de bibliothèque – D4 qui **N'EST PAS APPROUVÉE.***

En séance du 22 décembre 2011, le Collège provincial n'a pas approuvé la délibération de la commune ci-après :

HERVE

N'approuve pas la délibération du 21 novembre 2011, parvenue le 30 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'article 24 du statut pécuniaire du personnel du service incendie.